

bien compte que nous ne sommes pas vraiment bien outillés pour tenir un inventaire permanent des produits du carbone et des produits pétrochimiques et nous ne pouvons garantir qu'on pourra satisfaire aux besoins canadiens futurs. On peut aussi dire sans crainte de se tromper que, pour la première fois, les Canadiens sont conscients de l'écologie du pays et de l'opportunité ou de l'inopportunité de forer des puits dans des lieux qui ont une valeur esthétique.

Notre population, surtout les jeunes, est maintenant d'avis que la volonté d'une société de forer un puits n'est pas nécessairement une bonne raison de le faire. Avant de forer un puits, la société devrait tenir compte de l'écologie de la région, de sa valeur esthétique et de tous les gens à qui elle servira pour d'autres motifs que celui de produire du pétrole. Une société ne pourra plus, à son gré, creuser un puits au milieu d'une communauté. La région que je représente ne s'inquiète pas tellement des puits de pétrole que des derricks. Il y en a partout parce que les mines ont fermé et les autres industries ne les remplacent pas nécessairement. J'imagine que leur utilité se limite à ceux qui voudraient ouvrir une nouvelle mine dans la région. Au début, on érigeait les chevalets d'extraction où on voulait. La ville, les rues et tout le reste se construisaient autour d'eux. Les sociétés pétrolières croient avoir des droits absolus sur l'environnement et la communauté, parce qu'elles offrent de nombreux emplois et sont le soutien de l'économie locale.

• (5.50 p.m.)

Une évolution s'est faite, surtout chez les jeunes, et les gens pensent que faire de l'argent et avoir une entreprise prospère qui produit des revenus en extrayant plus de pétrole du sol, ce n'est plus la considération primordiale mais seulement une parmi d'autres. D'après l'orateur qui m'a précédé, il faudrait encourager la restriction du forage. Nous devons prendre l'intérêt du Canada en considération au lieu de creuser un puits de temps en temps, sans se soucier du reste.

Cette société a une concession de plus d'un million d'acres dans l'île de Vancouver. J'ignore combien d'acres mesure l'île de Vancouver. Je ne suis pas sûr s'il s'agit d'acres brutes ou nettes. En fait, j'ignore quelle est la différence entre une acre brute et une acre nette. Les deux figurent dans certains contrats de pétrole. Une entreprise dit posséder 71 millions d'acres brutes ou 22 millions d'acres nettes. Si des forages ont lieu près de la côte de l'île de Vancouver, les problèmes que nous discutons présentement avec les États-Unis se présenteront aussi dans cette région.

Le public a des intérêts en jeu. Il doit être assuré qu'ils seront dûment considérés par toute sociétés que nous créerons. S'il s'agit d'une société à propriété étrangère, nous n'aurons pas beaucoup de possibilités. D'après notre expérience dans d'autres domaines industriels si une compagnie relève de la compétence de deux pays, dont l'un est les États-Unis, pas besoin de nous demander quels intérêts seront servis. Ce sera toujours les intérêts américains. Nous ne pourrions pas exercer notre compétence sur cette compagnie.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Il ne reste que cinq minutes, monsieur l'Orateur, je sais. Mais j'aimerais verser au compte rendu quelques observations sur le bill à l'étude. Je félicite le député d'Edmonton-Strathcona (M. Harries) de son discours plein d'imagination, que j'ai suivi dans le hansard du Sénat du 23 mars. Il est tout aussi facile de répéter les observations faites alors que d'en faire de nouvelles ici.

Tous les députés sont d'accord: la propriété et la participation canadiennes doivent devenir une réalité. Le CP est une compagnie bien connue à la Chambre et au Canada. Elle fut la principale instigatrice de la création des filiales et des consortiums qu'elle dirige maintenant. A mon avis, certains bénéfices réalisés sur des activités non ferroviaires devraient entrer en ligne de compte lorsque le chemin de fer Canadien Pacifique demande l'autorisation de cesser des services au Canada, qu'accorde invariablement la Commission canadienne des transports.

Il est injuste à l'égard du peuple canadien de permettre l'adoption d'un bill sans avoir veillé à obtenir de la société mère l'engagement de tenir compte de ses engagements initiaux et de la charte qui lui a été accordée à l'origine. Nous ne devrions pas adopter ce bill sans une telle disposition ou sans demander à la compagnie une garantie quelconque qu'elle s'efforcera de fournir aux Canadiens les services auxquels ils ont droit, et de faire face à l'engagement contracté depuis la date de sa constitution et de l'octroi de vastes territoires et de fonds considérables.

Voici ce qu'un sénateur des États-Unis avait à dire:

Le sénateur Lee Metcalf du Montana insiste pour que le Congrès tienne compte des recettes non ferroviaires des transporteurs s'il décide d'établir des subventions d'exploitation.

A mon avis, nous avons de telles subventions dans un secteur de l'entreprise ferroviaire. Si nous examinons l'ensemble des activités de cette société, nous constatons que les subventions n'entrent pas du tout en ligne de compte. Je cite:

Metcalf a déclaré en septembre 1969 devant l'ICC: «La question des recettes non ferroviaires d'un transporteur en tant que partie intégrante de ses recettes globales entre dans le cadre de toute discussion de la politique de transport de notre gouvernement, à plus forte raison si le transporteur représente aussi un consortium.»

Le bill dont nous sommes saisis met le Canadien Pacifique dans une situation où il devient consortium. Nous devrions considérer les recettes d'exploitation non ferroviaires de cette compagnie ainsi que toute sa structure.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Six heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Comme il est 6 heures, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures ce soir.

Aujourd'hui, j'étais plongé dans mes réflexions sur la part qui revient à l'homme des biens et des honneurs qu'il produit sur terre par son travail. Je suis tombé sur les vers suivants:

«Qu'il est rare, ami, qu'un homme bon et grand retire honneur ou richesse de son travail et de sa peine. On croit à l'influence de quelque esprit quand on voit un homme obtenir ce qu'il mérite, ou un autre mériter ce qu'il obtient.»

(La séance est suspendue à 6 heures.)